

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	- (1992)
Heft:	37
Artikel:	Le Conseil des états presse le Conseil fédéral
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-848086

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suite de la page 11

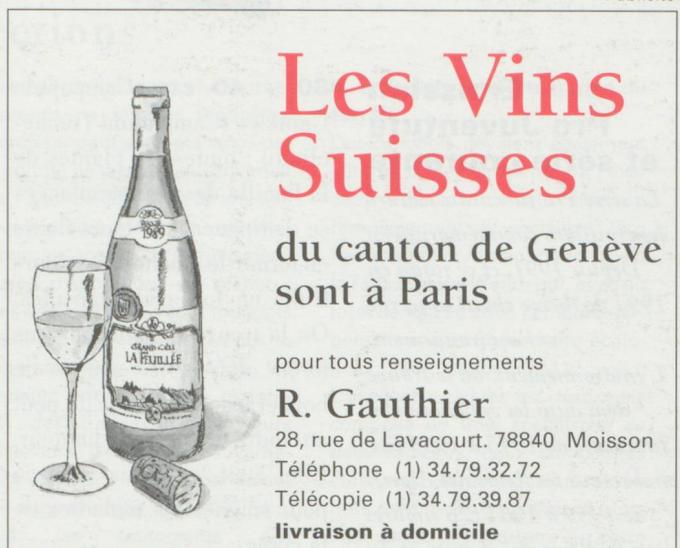
tion". Une fois connu l'avis des juges du Luxembourg, la coalition de centre-gauche devrait pouvoir adapter jusqu'à la fin de l'année la législation nationale, de façon à ce que l'EEE entre en vigueur le 1er janvier 1993.

Le cas de la Principauté

A Vaduz enfin, on place au premier plan la réalisation de l'EEE. Mais l'on admet que la Principauté ne pourra guère s'écartier de la voie empruntée par la Suisse, dans un sens ou dans l'autre. Dans tous les cas, Vaduz souhaite conserver les accords bilatéraux en vigueur avec la Suisse, ainsi que l'a souligné la Principauté lors d'une récente visite de Jean-Pascal Delamuraz à Vaduz. Les Liechtensteinois votaient à la mi-mars sur une réforme constitutionnelle qui leur permettra de se prononcer le jour venu sur l'EEE lui-même. Auparavant, la décision était de la compétence des 25 membres du "Landtag" et du prince. En août dernier, Hans Adam considérait encore une adhésion comme "exclue". ■

Le Conseil des Etats presse le Conseil Fédéral

En acceptant clairement un postulat de Monika Weber, qui invite le Conseil Fédéral à "examiner" la question de l'adhésion et à en informer les Chambres fédérales avant la session de juin, le Conseil des Etats vient en aide aux partisans d'un dépôt rapide de la demande d'adhésion à la Communauté Européenne. Cela aurait le mérite, pour Monika Weber, de clarifier la situation. René Felber, pourtant partisan de l'adhésion, a dû se faire l'avocat du diable au nom du Conseil Fédéral. Plaidant pour plus de confiance, il a indiqué que lui et ses collègues se prononceraient après la publication "prochaine" du 3ème rapport sur l'intégration européenne. Ce document contiendra notamment une description détaillée des avantages et inconvénients d'une adhésion.



Petites Annonces

IMMOBILIER

■ Particulier vend beau 3 p. sur av. 16ème proche Etoile. immeuble standing 5ème étage. Tél. heures repas 45.25.35 36.

EMPLOI

■ Loue Hyères (Var) mer 6 km appartement 3 p. meublé terrasse. Draps fournis. Douche WC. 6.000 FF/mois, 1.250 FF/semaine. Tél. 46 77 24 26

EMPLOI

■ Maître droit 22 ans double national, fils consul honoraire suisse, cherche job juillet 92.
Tél. 20 52 63 70

Grille de Petites Annonces

Le Messager Suisse offre un service intéressant, celui des Petites Annonces. Chaque abonné bénéficiera pendant toute l'année d'une réduction de 10% sur les annonces de particulier.

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville/pays
Téléphone

Mon texte

au-delà, la ligne supplémentaire : **FF 40,-**

au-delà, la ligne supplémentaire : **FF 40,-**

**Formulaire et règlement à
envoyer à : Le Messager Suisse**
10, rue des Messageries
F-75010 Paris

Tarif	L'annonce
	en gras +30 FF
Domiciliation	+80 FF
Ligne supp.	+40 FF
Remise aux abonnés	-10%

Prix de votre annonce

120 FF
FF
FF
FF
FF

**Règlement libellé à l'ordre de
la F.S.S.P.-M.S. :**